



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Info PV Commission de Discipline du 15.10.2025
- PV Commission restreinte de Prévention Médiation Education du 15.10.2025
- PV Commission des Statuts & Règlements du 14.10.2025
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 13.10.2025
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 16.10.2025
- PV Commission restreinte du Foot Animation du 16.10.2025
- Calendrier des formations techniques 2025/2026

INFO COMPETITION

► **CRITERIUM
U13 EXCELLENCE**
début le 08 novembre 2025

CALENDRIER

Vous trouverez en fin de journal le calendrier U15 D2B mis à jour au 16.10.2025

TIRAGE DES COUPES

Les tirages des Coupes 77 & Comité CDM / VETERANS / +45ANS ont été effectués le jeudi 16 octobre 2025 pour une date de jeu fixée au **dimanche 09 novembre 2025**

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

En raison de l'Assemblée Générale, le site de Montry sera fermé le **samedi 18 octobre 2025**

FUTSAL ESPOIR U12/U13

La répartition pour les plateaux organisés les 01 et 02 novembre 2025 à

- ♦ CHESSY
- ♦ FERTE /S JOUARRE
- ♦ VILLEPARISIS

Sera communiquée le **vendredi 24 octobre 2025**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

SAMEDI 18 OCTOBRE 2025

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs
Avenue des Hyverneaux
77150 LESIGNY

(émargement à partir de 8 heures)

Les différents documents ont été envoyés aux clubs sur leurs messageries officielles

MISE A JOUR



Dans le cadre de l'Assemblée Générale, il est demandé à tous les clubs de mettre à jour leur Président sur Footclubs



REUNIONS RENTREE SERVICES CIVIQUES

MONTRY

Le mardi 28 octobre 2025
À 19H00

LE MEE

Le jeudi 30 octobre 2025
À 19H00

NOTE : présence obligatoire du service civique accompagné de son tuteur

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 18 et 19 octobre 2025



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 21 octobre 2025

Commission des Statuts & Règlements

-

18H00

Mercredi 22 octobre 2025

Commission de Discipline

-

16H00

Jeudi 23 octobre 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

-

16H00

LE MEE

COMMISSION

Lundi 20 octobre 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

-

14H30



Assemblée Générale

- ✓ Présentation de l'ordre du jour
- ✓ Rapport moral et financier

SAMEDI 18 OCTOBRE 9H

- ✓ Allocutions des personnalités présentes
- ✓ Informations des modifications
- ✓ Elections
- ✓ Questions écrites des clubs

Complexe de l'Entre Deux Parcs,
Avenue des Hyverneaux à Lésigny (77150)

Emargement à partir de 8 heures

DEVENEZ DÉLÉGUÉ OFFICIEL **DU DISTRICT!**

Il s'assure de la bonne application
des règlements.

Il facilite l'organisation et le bon
déroulement des rencontres.

Le délégué ne prend jamais les
décisions de jeu : c'est le rôle
exclusif de l'arbitre.

PROFIL RECHERCHÉ

- Motivé(e) et bénévole
- Mobile sur tout le département
- Organisé(e) et doté(e) de
qualités relationnelles
- À l'aise avec l'informatique
- Connaissance des règles et de
l'organisation du football

INTÉRESSÉ ?
ENVOI TA CANDIDATURE À
DIRECTION@SEINEETMARNE.FFF.FR





APPEL À CANDIDATURES

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

SECTION 1

Réunion le lundi en après-midi
au Mée-sur-Seine

- Suivi du Foot Animation, du Foot Feminin, du Futsal et des +55 ans
- Etude des feuilles de matchs

SECTION 2

Réunion le jeudi en après-midi
à Montry

- Suivi des compétitions à 11 masculines
- Etude des feuilles de matchs
- Tirages des coupes

QUI PEUT CANDIDATER ?

Tout licencié motivé et souhaitant contribuer à l'organisation et au bon déroulement des compétitions départementales.

ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE
➡ SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR

AVANT LE 15 OCTOBRE 2025.

COMMISSION DISCIPLINAIRE

📣 Appel à candidatures – Commission de Discipline du District

Le District de Seine-et-Marne de Football lance un appel à candidatures pour intégrer sa Commission de Discipline.

👉 Missions de la Commission

La Commission de Discipline est chargée de statuer sur les faits disciplinaires signalés dans le cadre des compétitions organisées par le District.

👉 Profil recherché

- Disponibilité tous les mercredis à partir de 16h00
- Réunions en alternance sur les sites du Mée et de Montry
- Rigueur et sens des responsabilités
- Esprit d'analyse et de contradiction
- Quelques notions juridiques appréciées
- Respect absolu d'un devoir de réserve et d'une impartialité totale dans l'exercice de la fonction

👉 Pourquoi s'engager ?

Rejoindre la Commission de Discipline, c'est contribuer activement au respect des règles, à l'équité sportive et à la promotion des valeurs du football sur notre territoire.

✉️ Candidature

Merci d'adresser votre candidature (nom, prénom, coordonnées et présentation de votre profil/motivation) par mail à : direction@seineetmarne.fff.fr avant le 31 octobre 2025.





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 15 octobre 2025

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIERS

Match 53622582

MCG 21 – Fontainebleau 22

U14 D1 du 27/09/2025

Match 53622583

Torcy 23 – Chelles 21

U14 D1 du 27/09/2025

Match 53541929

Fertoise 1 – St Thibault 2

Seniors D3B du 05/10/2025

Match 54697525

Pontault Portg. 2 – Servon 2

Seniors D3D du 05/10/2025

Match 54697527

Villiers 1 – Vaux Rochette 1

Seniors D3D du 05/10/2025

Match 53546294

Ponthierry 32 – Crisenoy 31

Vétérans D3C du 05/10/2025

Match 53546296

NUSO 31 – Mormant 32

Vétérans D3C du 05/10/2025

Match 54687735
Loing 31 – Misy Villeneneuve 31
Vétérans D4C du 05/10/2025

Match 53549159
Fontainebleau 21 – Avonnaise 21
U18 D1 du 05/10/2025

CHAMPIONNAT

Match 53540813
Pontault UMS 1 – Coulommiers 1
Seniors D2A du 12/10/2025

Match 53541150
Boissise 1 – Pays Bières 1
Seniors D2C du 12/10/2025

Match 53541153
Cesson 2 – Senart Moissy 3
Séniors D2C du 12/10/2025

Match 53544206
St Germain Lvl 5 – Maisoncelles 5
CDM D1 du 12/10/2025

Match 54938913
Nandy 31 – Ozoir 32
Vétérans D1 du 12/10/2025

Match 54687611
Magny 31 – Servon 32
Veterans D4B du 12/10/2025

Match 53549434
Villeparisis 21 – Gretz Tournan 21
U16 D1 du 12/10/2025

Match 53549900
Briard 21 – Savigny 21
U16 D1 du 12/10/2025

Match 53549211
Claye Souilly 22 – Montereau 21
U18 D1 du 12/10/2025

Match 54696589
Val Yerres Fontenay – Melun FC
U16 D3D du 12/10/2025



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mercredi 15 octobre 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 53550331 OZOIR FC 77 21 – PONTAULT COMBAULT UMS 21 – U18 D2B du 19/10/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant le courriel de déclaration de match sensible transmis par le club de OZOIR FC 77 mentionnant que des incidents ont lieu actuellement entre les jeunes des deux villes,

Considérant que le club de PONTAULT COMBAULT a effectué le même signalement pour les mêmes raisons,

Considérant que par le passé des incidents ont déjà eus lieu et qu'il avait déjà été mis en place des mesures de sécurité,

Considérant après échange avec les Présidents des deux clubs,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toute mesures nécessaires afin de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation d'un (1) Arbitre central officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de OZOIR FC 77,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistant officiels à la charge du club de PONTAULT COMBAULT UMS,

Demande au club de OZOIR FC 77 de s'assurer de la présence de son Référent Sécurité et de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 54696541 LIEUSAINT FOOT AS 22 – VAL YERRES FONTENAY 21 – U16 D3D du 19/10/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant le courriel de déclaration de match sensible transmis par le club de VAL YERRES_FONTENAY mentionnant que des incidents ont lieu entre les deux clubs lors de la saison 2023-2024,

Considérant après échange avec les Présidents des deux clubs,

Considérant la potentialité d'intervention d'éléments extérieurs aux clubs,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toute mesures nécessaires afin de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide la désignation d'un (1) Arbitre central officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de LIEUSAIN FOOT AS,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistant officiels à la charge du club de VAL YERRES_FONTENAY,

Demande au club de LIEUSAIN FOOT AS de s'assurer de la présence de son Référent Sécurité et de demander à sa mairie de déclencher une présence de la Police Municipale pour sécuriser la rencontre,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 14 octobre 2025

Commission Restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

CHAMPIONNAT

MATCH 54791864

VILLEPARISIS 1 – MONTEREAU 1

SENIORS D1 FEMININES DU 11/10/2025

Match arrêté à la 46^{ème} minute

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'équipe de MONTEREAU a débuté la rencontre avec 10 joueuses sur la FMI,

Considérant que plusieurs joueuses de MONTEREAU ont été victimes de blessures

Considérant que de ce fait l'équipe de MONTEREAU avait moins de 8 joueuses sur le terrain, l'arbitre a dû arrêter la rencontre à la 46^{ème} minute, le score étant de **3 à 0**

Jugeant en premier ressort,

Après en avoir délibéré,

Décide match perdu par pénalité à l'équipe MONTEREAU (-1 point ; 0 but) pour équipe incomplète en cours de partie et en attribue le gain à l'équipe de VILLEPARISIS (3 points ; 3 buts).

RSG District Titre V Article 40.1

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54683978

COURTRY F. 21 – BRIE FC 21

U16 D3A DU 12/10/2025

Réclamation d'après match du club de BRIE FC, au motif que 10 joueurs de COURTRY F sont inscrits sur la FMI alors que 11 joueurs ont pris part à la rencontre

La Commission demande au club de COURTRY F de faire parvenir ses observations pour le 20/10/2025

MATCH 54732087

ENT FERR/CROISSY 35 – ST THIBAUT 35

COUPE 77 45 ANS DU 12/10/2025

Match non joué, les 2 équipes présentant un nombre insuffisant de joueurs pour disputer la rencontre
Par ces motifs

Donne match perdu aux 2 équipes par forfait pour équipe incomplète en début de rencontre

RSG District Titre V Article 23

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 54685914

GRETZ T. 22 – VAL DE L'YERRES 21

U18 D3B DU 05/10/2025

Match non joué

Le club de VAL DE L'YERRES affirme être arrivé à GRETZ à 11h35. On leur a indiqué alors que le match avait lieu à TOURNAN où ils se sont rendus pour apprendre que la rencontre avait bien lieu à GRETZ. Arrivés à GRETZ à 12h32, l'équipe de GRETZ refuse de jouer le match, l'équipe visiteuse étant en retard

Réception des observations des 2 clubs

MATCH 54748562

VILLEPARISIS 1 – ELITE FUTSAL EMERAINVILLE 1

SENIORS D2 FUTSAL DU 10/10/2025

Match non joué, installation indisponible

MATCH 53549434

VILLEPARISIS 21 - GRETZ T. 21

U16 D1 DU 12/10/2025

Réserves du club de VILLEPARISIS concernant le nombre de mutés de GRETZ inscrits sur la FMI

MATCH 54685567

ENT USBPO ESPB 21 – CPSP 22

U16 D3F DU 12/10/2025

Réserves de ENT USBPO ESPB concernant les joueurs de CPSP 22 susceptibles d'avoir pris part à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain

MATCH 54742983

LEM 1 – JOLIOT GROOM'S 2

SENIORS D1 FUTSAL DU 08/10/2025

Absence de la Feuille de match

La Commission demande au club de LEM de faire parvenir la FMI pour le 20/10/2025

ERRATUM

MATCH 54697631

AVONNAISE 1 – DAMMARIE FC 1

SENIORS D3F DU 05/10/2025

Réserves du club de AVONNAISE concernant le nombre de mutés de DAMMARIE FC inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de AVONNAISE pour les dire recevables en la forme.

Considérant que dans son PV du 18/06/2025, la Commission du Statut de l'arbitrage précise :

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

.....

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

.....

DAMMARIE LES LYS - manque 2 arbitres

Considérant après vérification que le club de DAMMARIE FC a inscrit sur la feuille de match le joueur IKUNGU BOMOLO Imaan (enregistrement le 12/07/2025) MN, ~~alors qu'il ne peut aligner aucun muté dans l'équipe Senior 1~~

Considérant que dans son PV SR du 31 juillet 2025, la LPIFF a accordé un muté supplémentaire au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine et que le club a choisi de faire bénéficier son équipe Senior D3 de ce muté supplémentaire (PV Statut de l'Arbitrage District de 15/09/2025)

Par ces motifs

Dit que DAMMARIE FC n'est pas en infraction

~~Donne match perdu par pénalité à DAMMARIE FC 1.(- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de AVONNAISE 1~~

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit DAMMARIE FC : 43,50 €

Crédit AVONNAISE 1 : 43,50 €

Débit AVONNAISE 1 : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 13 octobre 2025

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54742983	08/10/25	SENIORS D1 FUTSAL	L E M 1	JOLIOT GROOM'S 2	50
54748561	06/10/25	SENIORS D2 FUTSAL	FUTSAL CHAMPBENOIST 2	F C V B 1	50

FORFAITS

MATCH 54791866 MELUN FC 1 – PONTAULT COM. UMS 2 SENIORS D1 FEMININES du 11/10/25
Lecture du courriel du club de PONTAULT COMBAULT en date du 10/10/25 à 19H45 demandant le report de la rencontre

Considérant que le club de MELUN FC a refusé le changement de date

La Commission enregistre le forfait du club de PONTAULT COMBAULT UMS

***1^{er} Forfait non avisé**

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

VERNEUIL L'ETANG (530281)

***SENIORS FUTSAL D2– 14H00 été comme en hiver - accordé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 11 et 12 octobre 2025

**MATCH 54750104 NANTEUIL LES MEAUX 40 – CROISSY BEAUBOURG 41 CRITERIUM 55 ANS
Poule B du 12/10/25**

Considérant que la rencontre n'a pas pu se dérouler en raison d'une indisponibilité de terrain, le club de Nanteuil F.C. devait recevoir trois matchs le même jour pour deux terrains,

Considérant qu'il appartient au club, en cas de surcharge de programmation, d'adapter les horaires conformément à l'article 10.3 du Règlement Sportif Général du District, permettant au club recevant de modifier ses horaires dans les délais impartis,

Considérant qu'il s'agit d'un match de Critérium,

Par ces motifs,

La Commission décide à titre exceptionnel de donner le match à jouer mais insiste sur la nécessité d'appliquer les dispositions réglementaires relatives à la gestion des horaires afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Week-end du 18 et 19 octobre 2025

**MATCH 54715248 V.F.F.A.77 40 – COULOMMIERS BRIE F 40 CRITERIUM 55 ANS Poule C du
19/10/25**

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUBS du club de V.F.F.A 77 pour disputer la rencontre à 9H30 au lieu de 11H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54750056 FCR 41 – QUINCY VOISINS 40 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 19/10/25

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de QUINCY VOISINS pour disputer la rencontre le 04/01/25 au lieu du 19/10/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 25 et 26 octobre 2025

**MATCH 54733471 PORT. DE L'OURCQ MITRY 40 – BUSSY ST GEORGES 41 COUPE 77 55
ANS Poule C du 19/10/25**

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de PORT. DE L'OURCQ MITRY pour disputer la rencontre le 19/10/25 au lieu du 26/10/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 16 octobre 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présents : Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

TIRAGES COUPES

Coupe 77 CDM – Tour 2 – Cadrage 1/8^e de Finale :

6 matchs

10 exempts : Lagny 5, St Thibault 6, Presles 6, Ozouer le Voulgis 5, Bombon 5, Hericy 5, Lieusaint 5, Snie FC 5, Vaires 5 et Vaux Rochette 5

Coupe Comité CDM – Tour 1 – Cadrage ¼ de Finale :

3 matchs

5 exempts : Annet 5, Foret ES 5, Hericy 6, Lcr-Asle 5 et Mouroux 5.

Coupe 77 Vétérans – Tour 2 :

25 matchs

Donc 1 match en attente du résultat du Tour 1 :

- Collegien 31 – Boissise 31 ou Crisenoy 31

Coupe Comité Vétérans – Tour 2 :

19 matchs

Donc 1 match en attente du résultat du Tour 1 de la Coupe 77 Vétérans:

- FCR 31 – Boissise 31 ou Crisenoy 31

Coupe 77 +45 ANS – Tour 2 – Cadrage 1/8^e de Finale :

13 matchs Donc 1 match en attente du résultat du Tour 1 de la Coupe 77 Vétérans:

- Lieusaint 35 – Ent Ferr-Croi 35 ou St Thibault 35

3 exempts : Fertoise 35, Claye S. 36 et Nanteuil 35

Coupe Comité +45 ANS – Tour 1 – Cadrage 1/8^e de Finale :

10 matchs Donc 1 match en attente du résultat du Tour 1 de la Coupe 77 +45 Ans:

- Othis 35 – Ent Ferr-Croi 35 ou St Thibault 35
- 6 exempts : Campelienne 35, Collegien 35, FC Cosmo 35, Hericy 35, Villenoy 35 et Villeparisis 35

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54704855	11/10/25	U15	D2C	LAGNY 1	MAGNY 1	50
54705996	11/10/25	U14	D4D	ENT FCE USCL 21	BRIARD 23	50
54706351	11/10/25	U14	D4E	SENART M. 24	MELUN 24	50
53549433	12/10/25	U16	D1	VAL D'EUROPE 21	FONTAINEBLEAU 21	50

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54705823	11/10/25	U14	D4C	POMMEUSE 21	VILLENVOY 21	50
54683981	12/10/25	U16	D3A	THORIGNY 21	ANNET 21	50
54696457	12/10/25	U16	D3C	GRETZ 23	PONTAULT UMS 22	50
53540979	12/10/25	SENIORS	D2B	GRETZ T. 3	CRECY 1	50
Score transmis par l'arbitre officiel : 0-1						

Score transmis par l'arbitre officiel : 0-1

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€	
54704637	04/10/25	U15	D2C	BOIS LE ROI 1	MORMANT FC 1	50
Score transmis par le club de Mormant FC : 1-5						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) au club recevant Bois le Roi, pour en attribuer le gain (3 points ; 5 buts) à l'équipe de Mormant FC.						
53541842	05/10/25	SENIORS	D3A	COURTRY F 1	Ent CSD/Othis/St P. 2	80
Score transmis par l'arbitre officiel : 1-4						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) au club recevant Courtry F, pour en attribuer le gain (3 points ; 4 buts) à l'équipe de Ent CSD/Othis/St P.						

54706484	04/10/25	U14	D4F	OL.LOING 22	GATINAIS 22	
----------	----------	-----	-----	-------------	-------------	--

07/10/25-Courriel du club de Ol Loing Informant la Commission que la feuille de match aurait été transmis le 07/10/2025, (Score de la rencontre 6-3)
 11/10/25-Courriel transmis au club de Ol Loing
 « ...Absence de transmission de la FMI ni même d'une feuille de match papier.
 Conformément à l'article **44.2 du Règlement Sportif Général**, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.
 Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une **feuille de match papier**.
Nous vous remercions donc de bien vouloir nous transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »

Considérant que le club recevant (OL LOING) n'a pas transmis éléments demandés.
Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

54683981	12/10/25	U16	D3A	THORIGNY 21	ANNET 21	50
15/10/25-Courriel du club de Thorigny signalant à la Commission un problème avec la FMI sur la rencontre. La FMI ayant selon eux été clôturé et transmis normalement, le club constate qu'à ce jour celle-ci n'apparaît toujours pas (Score de la rencontre 5-2) 11/10/25-Courriel transmis au club de Ol Loing « ...Absence de transmission de la FMI ni même d'une feuille de match papier. Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette : • une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, • puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.). Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre. Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier. Nous vous remercions donc de bien vouloir nous transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »						

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 27 et 28 septembre 2025

MATCH 54732905 CPSP 1 – BRIARD SC 1 COUPE 77 SENIORS du 28/09/2025

Considérant la fermeture des installations de Provins les 27 et 28 septembre 2025 (reçu le 26/09)
 Considérant que compte tenu des délais court, le club de Briard SC a informé le District qu'il n'était pas en mesure de recevoir la rencontre le 28/09/2025.
 De ce fait la rencontre à été reportée sans date.
 La Commission, conformément à l'article 6 de la Coupe 77 Seniors, décide d'inverser la rencontre sur les installations du club de BRIARD SC et de programmer celle-ci le **26/10/2025**.

Week-end du 18 et 19 octobre 2025

MATCH 54932881 JOUARRE 21 - CHAMPS AS 22 COUPE 77 U14 du 18/10/2025

15/10/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club JOUARRE pour disputer la rencontre à Champs sur marne au lieu de Jouarre
DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS, EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHAMPS AS

MATCH 54931994 CPSP 22 – MONTEREAU 22 COUPE COMITE U14 du 18/10/2025

15/10/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club CPSP pour disputer à 14H00 au lieu de 15H30
DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS, EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MONTEREAU

MATCH 53546299 MORMANT FC 32 – HERICY 31 VETERANS D3C du 19/10/2025

Indisponibilité des installations de Mormant jusqu'à 13h00
 -Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Vulaines s/ Seine au lieu de Mormant

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

16/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORMANT** pour disputer la rencontre le 09/11/2025 au lieu du 19/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 2 des Coupes 77 et Comité Vétérans.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54687605 SERVON 32 – OZOUER LE VOULGIS 31 VETERANS D4B du 19/10/2025

14/10/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club **SERVON** pour disputer la rencontre à 11H15 au lieu de 9H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OZOUER LE VOULGIS

Considérant l'article 10.3 du RSG

10.3 – En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54687738 BOISSISE P. 32 – EVERLY 31 VETERANS D4C du 19/10/2025

16/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **EVERLY** pour disputer la rencontre le 09/11/2025 au lieu du 19/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 2 des Coupes 77 et Comité Vétérans.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54689887 FONTAINEBLEAU 35 – HERICY 35 +45 ANS F du 19/10/2025

Indisponibilité des installations de Fontainebleau

-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à Vulaines s/ Seine au lieu de Fontainebleau

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

MATCH 54696275 BUSSY 23 – PONTAULT PORTUGAIS U16 D3B du 19/10/2025

09/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORTUGAIS** pour disputer la rencontre le 09/11/2025 au lieu du 19/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 2 des Coupes 77 et Comité U16.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53550335 PLAINE/CLAYE 23 – LIEUSAIN 21 U18 D2B du 19/10/2025

14/10/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club **PLAINE FRANCE** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'article 10.3 du RSG

10.3 – En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 25 et 26 octobre 2025

MATCH 53548117 CHAMPS AS 22 – QUINCY V. 21 U14 D3B du 25/10/2025

14/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **QUINCY** pour disputer la rencontre le 22/11/2025 au lieu du 25/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 2 des Coupes 77 et Comité U14.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

15/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V.** pour disputer la rencontre le 31/01/2026 au lieu du 25/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 3 des Coupes 77 et Comité U14.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 22 et 23 novembre 2025

MATCH 54685195 CESSON VSD 22 – ENT. USCL FCE 21 U16 D3E du 23/11/2025

07/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 22/11/2025 à 17h30 au lieu du 23/11/2025 à 14h30
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT USCL FCE

Week-end du 09 et 10 mai 2026

MATCH 54687682 ALLIANCE 32 - MOUROUX 31 VETERANS D4B du 10/05/2026

08/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 à 9h30 au lieu du 10/05/2026 à 11h30
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'ALLIANCE 77

16/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 29/03/2026 à 9h30 au lieu du 10/05/2026 à 11h30
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB D'ALLIANCE 77

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de ROISSY FC

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/05/2024

« ... 53310879 – ROISSY EN BRIE U.S.1 / COURONNES O.F.C. 1 du 11/05/2025 (1er tour)

La Commission déclare que le dossier a fait l'objet d'une procédure d'instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire (annexe 1 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.).

(.../...)

Jugeant en première instance,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, l'instructeur n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision,

Vu le Barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.),

(.../...)

Inflige une suspension de terrain de 2 MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 de ROISSY EN BRIE U.S. à compter du 01/07/2025 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de ROISSY EN BRIE. Cette sanction s'accompagne d'une amende de 100 € pour le club de ROISSY EN BRIE U.S..

(.../...) ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **ROISSY FC** que la sanction sera applicable sur les 2 premières rencontres à domicile de la saison 2025/2026

• Roissy FC 1 – Claye Souilly 2 Seniors D1 du 19/10/2025

Considérant que le club de **FC ROISSY** souhaite organiser la rencontre en référence au stade du District terrain synthétique à MONTRY.

Considérant que le District de Seine et marne de Football, propriétaire de l'installation a transmis son accord, autorisant la rencontre à se dérouler le 19/10/2025 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade du District à Montry.

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu à HUIS-CLOS le 19/10/2025 à 15h00 stade du District – terrain synthétique à Montry.

Considérant que la rencontre susnommée doit avoir le 19/10/2025 à 15h00, à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de 3 arbitres officiels, 2 délégués officiels et personne référente du site d'accueil à la charge du club de FC ROISSY.

Décide que les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **ROISSY FC**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 16 octobre 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la **première et unique fois avant sanctions**, les feuilles de match suivantes aux clubs recevant :

Brassage U10 Excellence du 27/09/25

- Poule M à Nandy

Brassage U11 Excellence du 27/09/25

- Poule L à Nandy

Brassage U12 Excellence du 27/09/25

- Poule L à Nandy

Challenge 77 U10 du 11/10/25

- Poule K à Esbly
- Poule N à Breuilloise
- Poule AA à Dammarie

Challenge IDF U11 du 11/10/25

- Poule G à Cosmo
- Poule N à Annet
- Poule Q à Collégien
- Poule V à Noisiel

- Poule Z à Lieusaint
- Poule AI à Morêt-Veneux
- Poule AL à Bois Le Roi
- Poule AP à Longueville
- Poule AQ à Gouaix

Challenge 77 U12 du 11/10/25

- Poule A à Meaux
- Poule E à Brie Est
- Poule W à Châtelet

Festival Foot U13 du 11/10/25

- Poule F à Brie Est
- Poule N à Nandy
- Poule P à Châtelet

FORFAITS CHALLENGE DU 11/10/25 :

CHALLENGE IDF U11 **A CHAMPS FFC**

Lecture du courriel du club de POMMEUSE, en date du 9/10, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE IDF U11 **A Lognes**

Lecture du courriel de Villenoy avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE 77 U12 **A REBAIS**

Lecture du courriel du club de COULOMMIERS, en date du 6/10, avisant du désengagement de son équipe U12-2

***Forfait avisé**

CHALLENGE 77 U12 **A OLYMPIQUE DU LOING**

Lecture du courriel du club de Varennes, en date du 1/10, avisant du désengagement de son équipe U12-2

***Forfait avisé**

FESTIVAL FOOT U13 **A AFPO**

Lecture du courriel de Changis, en date du 8/10, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

FESTIVAL FOOT U13 **A FERRIERES**

Lecture de la feuille de match avisant du forfait de l'équipe de MCG en date du 10/10

***Forfait avisé**

FESTIVAL FOOT U13

A FONTENAY TRESIGNY

Lecture du courriel du club de Chevry, en date du 4/10, avisant du désengagement de son équipe U12-2

***Forfait avisé**

CHALLENGE IDF U11

A USBPO

Lecture de la feuille de match

Forfait de l'équipe de Héricy Vulaines Samoreau

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de HERICY VULAINES SAMOREAU (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE 77 U12

A VERNEUIL

Lecture de la feuille de match

Forfait de l'équipe de Longueville

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LONGUEVILLE STE COLOMBE ST LOUP DE NAUD SOISY BOUY (cf : Annexe financière du Football Animation)

La Commission, après réception du mail envoyé par le CTD-DAP, note le désengagement de l'équipe U12 de Longueville à partir du 13/10/25

FESTIVAL FOOT U13

A MOUROUGH

Lecture de la feuille de match

Forfait de l'équipe de Noisiel

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de NOISIEL FOOT ACADEMY (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13

A THORIGNY

Lecture de la feuille de match

Forfait de l'équipe de Esbly

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de FRATERNELLE SPORTIVE ESBLY FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)



CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U6-U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu Licence U17)	1^{er} jour 29/10/25 2^{ème} jour 20/12/25	LE MEE S/SEINE	11 (inscription jusqu'au 20/10/25)	10
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu Licence U15)	1^{er} jour 30/10/25 2^{ème} jour 22/12/25	LE MEE S/SEINE	9 (inscription jusqu'au 20/10/25)	12
CFI initiation Gardien de But	1^{er} jour 03/11/25 2^{ème} jour 04/11/25	LE MEE S/SEINE	10	11
CFI U6/U9	1^{er} jour 06/11/25 2^{ème} jour 04/12/25	LE MEE/SEINE	Formation	complète
CFI U10/U13	1^{er} jour 07/11/25 2^{ème} jour 05/12/25	LESIGNY	Formation	complète
CFI U10/U13	1^{er} jour 10/11/25 2^{ème} jour 15/12/25	MONTRY	Formation	complète
CFI U6/U9	1^{er} jour 11/11/25 2^{ème} jour 08/12/25	MONTRY	Formation	complète

FORMATIONS OUVERTES D'OCTOBRE à DECEMBRE 2025

U15 D2 / Unique

80

* Match lever de rideau

Poule B

Après-Midi P3

Asm Fertoise Foot 1

Champs Ffc 1

Courtry F. 1

Crecy Fc 2

Emerainville F.C. 2

Ent.Csd/Othis/St Pat 2

Fc Guignes 1

Gretz Tournan Sc 1

Lagny Messagers F Us 1

Magny Le Hongre Fc 1

Noisiel Foot Academ 1

V.F.F.A 77 1

Journée 01 - Aller 20/09/2025					Journée 22 - Retour 16/05/2026				
54926.	2-2	15H	54704833	Champs Ffc 1	-	Asm Fertoise Foot 1	54704959	15H30	... -...
54928.	8-0	17H	54704835	Magny Le Hongre Fc 1	-	Crecy Fc 2	54704961	15H30	... -...
54929.	1-12	15H30	54704836	Fc Guignes 1	-	Gretz Tournan Sc 1	54704962	15H30	... -...
54930.	1-2	14H	54704837	V.F.F.A 77 1	-	Courtry F. 1	54704963	15H30	... -...
54927.	... -...	25/10/25 15H30	54704834	Lagny Messagers F Us 1	-	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	54704960	15H30	... -...
54931.	... -...	28/02/26 15H	54704838	Noisiel Foot Academ 1	-	Emerainville F.C. 2	54704964	15H30	... -...
Journée 02 - Aller 27/09/2025					Journée 12 - Retour 24/01/2026				
54933.	2-5	16H30	54704840	Gretz Tournan Sc 1	-	V.F.F.A 77 1	54704900	14H	... -...
54934.	6-2	15H30	54704841	Crecy Fc 2	-	Fc Guignes 1	54704901	15H30	... -...
54935.	0-5	15H30	54704842	Asm Fertoise Foot 1	-	Magny Le Hongre Fc 1	54704902	17H	... -...
54936.	8-4	13H	54704843	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	-	Champs Ffc 1	54704903	15H	... -...
54937.	8-0	15H30	54704844	Lagny Messagers F Us 1	-	Noisiel Foot Academ 1	54704904	15H	... -...
54932.	... -...	26/10/25 15H30	54704839	Courtry F. 1	-	Emerainville F.C. 2	54704899	15H30	... -...
Journée 03 - Aller 04/10/2025					Journée 13 - Retour 07/02/2026				
54938.	9-1	17H	54704845	Magny Le Hongre Fc 1	-	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	54704905	15H30	... -...
54939.	1-3	15H	54704846	Champs Ffc 1	-	Lagny Messagers F Us 1	54704906	15H30	... -...
54940.	0-4	16H30	54704847	Fc Guignes 1	-	Asm Fertoise Foot 1	54704907	15H30	... -...
54941.	0-12	15H	54704848	Noisiel Foot Academ 1	-	Courtry F. 1	54704908	15H30	... -...
54943.	9-2	14H	54704850	V.F.F.A 77 1	-	Crecy Fc 2	54704910	17H30	... -...
54942.	... -...	20/12/25 15H30	54704849	Emerainville F.C. 2	-	Gretz Tournan Sc 1	54704909	16H30	... -...
Journée 04 - Aller 11/10/2025					Journée 14 - Retour 14/02/2026				
54944.	0-3	16H30	54704851	Gretz Tournan Sc 1	-	Courtry F. 1	54704911	15H30	... -...
54946.	1-7	15H30	54704853	Asm Fertoise Foot 1	-	V.F.F.A 77 1	54704913	14H	... -...
54947.	3-1	17H30	54704854	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	-	Fc Guignes 1	54704914	15H30	... -...
54948.	1-1	15H30	54704855	Lagny Messagers F Us 1	-	Magny Le Hongre Fc 1	54704915	17H	... -...
54949.	5-0	15H	54704856	Champs Ffc 1	-	Noisiel Foot Academ 1	54704916	15H	... -...
54945.	... -...	10/01/26 17H30	54704852	Crecy Fc 2	-	Emerainville F.C. 2	54704912	15H30	... -...

Journée 05 - Aller 08/11/2025					Journée 15 - Retour 14/03/2026				
54950.	...	17H	54704857	Magny Le Hongre Fc 1	-	Champs Ffc 1	54704917	15H	...
54951.	...	15H30	54704858	Fc Guignes 1	-	Lagny Messagers F Us 1	54704918	15H30	...
54952.	...	15H30	54704859	Courtry F. 1	-	Crecy Fc 2	54704919	17H30	...
54953.	...	15H30	54704860	Emerainville F.C. 2	-	Asm Fertoise Foot 1	54704920	15H30	...
54954.	...	14H	54704861	V.F.F.A 77 1	-	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	54704921	15H30	...
54955.	...	15H	54704862	Noisiel Foot Academ 1	-	Gretz Tournan Sc 1	54704922	16H30	...
Journée 06 - Aller 15/11/2025					Journée 16 - Retour 21/03/2026				
54956.	...	17H30	54704863	Crecy Fc 2	-	Gretz Tournan Sc 1	54704923	16H30	...
54957.	...	15H30	54704864	Asm Fertoise Foot 1	-	Courtry F. 1	54704924	15H30	...
54958.	...	15H30	54704865	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	-	Emerainville F.C. 2	54704925	15H30	...
54959.	...	15H30	54704866	Lagny Messagers F Us 1	-	V.F.F.A 77 1	54704926	14H	...
54960.	...	15H	54704867	Champs Ffc 1	-	Fc Guignes 1	54704927	15H30	...
54961.	...	17H	54704868	Magny Le Hongre Fc 1	-	Noisiel Foot Academ 1	54704928	15H	...
Journée 07 - Aller 29/11/2025					Journée 17 - Retour 28/03/2026				
54962.	...	14H	54704869	V.F.F.A 77 1	-	Champs Ffc 1	54704929	15H	...
54963.	...	15H30	54704870	Fc Guignes 1	-	Magny Le Hongre Fc 1	54704930	17H	...
54964.	...	15H30	54704871	Emerainville F.C. 2	-	Lagny Messagers F Us 1	54704931	15H30	...
54965.	...	15H30	54704872	Courtry F. 1	-	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	54704932	15H30	...
54966.	...	16H30	54704873	Gretz Tournan Sc 1	-	Asm Fertoise Foot 1	54704933	15H30	...
54967.	...	15H	54704874	Noisiel Foot Academ 1	-	Crecy Fc 2	54704934	17H30	...
Journée 08 - Aller 06/12/2025					Journée 18 - Retour 11/04/2026				
54968.	...	15H30	54704875	Asm Fertoise Foot 1	-	Crecy Fc 2	54704935	17H30	...
54969.	...	15H30	54704876	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	-	Gretz Tournan Sc 1	54704936	16H30	...
54970.	...	15H30	54704877	Lagny Messagers F Us 1	-	Courtry F. 1	54704937	15H30	...
54971.	...	15H	54704878	Champs Ffc 1	-	Emerainville F.C. 2	54704938	15H30	...
54972.	...	17H	54704879	Magny Le Hongre Fc 1	-	V.F.F.A 77 1	54704939	14H	...
54973.	...	15H30	54704880	Fc Guignes 1	-	Noisiel Foot Academ 1	54704940	15H	...

Journée 09 - Aller 01/11/2025					Journée 19 - Retour 21/02/2026						
54974.	...	- ...	15H30	54704881	Emerainville F.C. 2	-	Magny Le Hongre Fc 1	54704941	17H	...	- ...
54975.	...	- ...	14H	54704882	Fc Guignes 1	-	V.F.F.A 77 1	54704942	15H30	...	- ...
54976.	...	- ...	15H30	54704883	Courtry F. 1	-	Champs Ffc 1	54704943	15H	...	- ...
54977.	...	- ...	15H	54704884	Noisiel Foot Academ 1	-	Asm Fertoise Foot 1	54704944	15H30	...	- ...
54978.	...	- ...	17H30	54704885	Crecy Fc 2	-	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	54704945	15H30	...	- ...
54979.	...	- ...	16H30	54704886	Gretz Tournan Sc 1	-	Lagny Messagers F Us 1	54704946	15H30	...	- ...
Journée 10 - Aller 13/12/2025					Journée 20 - Retour 18/04/2026						
54980.	...	- ...	15H30	54704887	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	-	Asm Fertoise Foot 1	54704947	15H30	...	- ...
54981.	...	- ...	15H30	54704888	Lagny Messagers F Us 1	-	Crecy Fc 2	54704948	17H30	...	- ...
54982.	...	- ...	15H	54704889	Champs Ffc 1	-	Gretz Tournan Sc 1	54704949	16H30	...	- ...
54983.	...	- ...	17H	54704890	Magny Le Hongre Fc 1	-	Courtry F. 1	54704950	15H30	...	- ...
54984.	...	- ...	15H30	54704891	Fc Guignes 1	-	Emerainville F.C. 2	54704951	15H30	...	- ...
54985.	...	- ...	14H	54704892	V.F.F.A 77 1	-	Noisiel Foot Academ 1	54704952	15H	...	- ...
Journée 11 - Aller 17/01/2026					Journée 21 - Retour 09/05/2026						
54986.	...	- ...	15H30	54704893	Emerainville F.C. 2	-	V.F.F.A 77 1	54704953	14H	...	- ...
54987.	...	- ...	15H30	54704894	Courtry F. 1	-	Fc Guignes 1	54704954	15H30	...	- ...
54988.	...	- ...	15H30	54704895	Asm Fertoise Foot 1	-	Lagny Messagers F Us 1	54704955	15H30	...	- ...
54989.	...	- ...	17H30	54704896	Crecy Fc 2	-	Champs Ffc 1	54704956	15H	...	- ...
54990.	...	- ...	16H30	54704897	Gretz Tournan Sc 1	-	Magny Le Hongre Fc 1	54704957	17H	...	- ...
54991.	...	- ...	15H30	54704898	Ent.Csd/Othis/St Pat 2	-	Noisiel Foot Academ 1	54704958	15H	...	- ...